

Municipalité de

ST FERDINAND



ISSN 1499-9382

INFORMATIONS
MUNICIPALES

Vol. 10 - No. 5
décembre 2010

J
O
Y
E
U
X
N
O
Ë
L



B
O
N
N
E
A
N
N
E
E

Vous avez certainement remarqué le magnifique sapin de Noël à La Place Municipale.

La municipalité tient à remercier et féliciter les Chevaliers de Colomb qui s'occupent depuis quelques années à monter le sapin, le décorer et l'entretenir pendant toute la période des fêtes.

Il ne faut surtout pas oublier de remercier M. Yves Thivierge qui a toujours fourni ce magnifique arbre gratuitement en plus d'aller le couper, le transporter et de l'ériger sur le site de la Place Municipale avec une équipe des Chevaliers de Colomb.

Merci à tous ces bénévoles pour leur beau travail d'une valeur inestimable.

Message

du
maire

Donald Langlois



Bonjour à vous tous et toutes

Le mois de décembre annonce la fin de l'année et c'est aussi le temps de faire une rétrospective de ce que nous avons accomplie depuis janvier 2010. Au courant de cette dernière année, vous avez entendu parler du projet éolien, mais le conseil est resté patient, un jour ou l'autre nous recevrons la réponse du gouvernement.

Accroche ton étoile

La société d'Horticulture et d'Écologie des Lacs et des Montagnes de St-Ferdinand suggère de poursuivre la tradition instaurée l'année dernière pour le temps des fêtes.

Au gré de votre fantaisie et de votre créativité, installez une étoile sur ou près de votre maison pour créer l'ambiance magique de Noël.

Un gros merci à tous ceux et celles qui ont bien voulu participer à notre projet l'an dernier.

Ce bulletin d'information municipal est publié par la municipalité de Saint-Ferdinand et est distribué gratuitement à tous les foyers de la municipalité. Sa rédaction est faite en collaboration avec les responsables des services municipaux concernés.

Responsables du bulletin : Bernard Barlow et Renée Vigneault

Collaboratrices : Sylvie Tardif et Michèle Lacroix

Conception et mise en page : Gérard Lessard

Impression : Imprimerie Fillion enr.

Tirage : 1000 copies

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2010

Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Canada, 2010

Pour la municipalité, il n'y a pas que le dossier du parc éolien que nous avons travaillé, il faut penser au dossier de l'entretien des routes, l'amélioration du réseau d'égouts, creusement de fossés, pavage des routes, plusieurs changements de règlements et j'en passe. Tout cela pour vous dire que tant les élus et les employés municipaux ne chôment pas.

En ce temps des fêtes qui approche, j'en profite une fois de plus pour remercier tous les bénévoles des organismes à but non lucratif qui nous organisent pleins de belles activités et qui rendent notre village accueillant.

Je me joins à tous les élus municipaux pour vous souhaiter un joyeux temps des Fêtes et une Bonne Année 2011 à vous tous citoyens de St-Ferdinand et du secteur de Vianney.

FADOQ Club de St-Ferdinand

Soirée de danse

samedi, le 29 janvier 2011 à 20h30

Cours de danse avec Léona Germain à 19h45

à la Salle Communautaire

Orchestre et prix de présence.

Bienvenue à tous



Prochaine réunion
du conseil municipal
de St-Ferdinand

lundi, le 10 janvier 2011
à 19h00 à la salle du conseil



SÉCURITÉ INCENDIE

**La sécurité et la prudence :
Les plus beaux cadeaux de Noël !**

Pour la période des fêtes, le Service de Sécurité Incendie Régional de L'Érable vous invite à la plus grande prudence. Parce que les pompiers ont votre sécurité à cœur, ils vous rappellent que la prévention est encore un des meilleurs moyens de se protéger et de protéger ceux qu'on aime.

Le sapin de Noël naturel

- Choisissez un arbre dont les aiguilles sont vertes et ne se détachent pas facilement.
- Gardez toujours le pied du sapin humide en ajoutant de l'eau tous les jours.
- Éteignez les lumières du sapin lorsque vous quittez la maison ou allez au lit.
- Évitez de monter le sapin devant les portes d'issues, à l'intérieur comme à l'extérieur.
- Après les fêtes, dégarnissez votre sapin sans tarder et sortez-le à l'extérieur.

Les guirlandes de lumières

- N'utilisez pas à l'intérieur des lumières décoratives conçues pour l'extérieur.
- Assurez-vous que les guirlandes de lumières qui ornent le sapin sont en bon état.
- N'utilisez jamais de guirlandes lumineuses endommagées, fendillées ou séchées.
- Fixer les guirlandes lumineuses à l'aide de ruban isolé, jamais avec des clous ou des punaises.
- Ces dernières doivent porter le sceau d'homologation CSA ou ULC

Les cordons prolongateurs

- Assurez-vous du bon état de vos rallonges électriques.
- Utilisez des cordons certifiés par un organisme reconnu comme CSA et ULC.
- Assurez-vous que les cordons prolongateurs sont de calibre suffisant.
- Évitez l'utilisation de cordons prolongateurs achetés au magasin à \$ 1.00
- Évitez de surcharger les prises de courant ainsi que les rallonges électriques.
- Utilisez des barres multiprises munies d'un disjoncteur plutôt que les blocs à branchements multiples.

Détection

- Assurez-vous que les avertisseurs de fumée de la résidence sont fonctionnels et évitez d'en retirer les piles pour alimenter les jouets des enfants ou tout autres appareils.
- Il est fortement recommandé de munir la résidence d'un

détecteur de monoxyde de carbone (CO) lorsque des appareils de chauffage au bois, mazout ou au gaz s'y



retrouvent. Les garages en annexe de la résidence sont également à considérer puisque les véhicules automobiles produisent une grande quantité de CO qui peut s'infiltrer à l'intérieur du bâtiment.



ATELIERS À VENIR EN JANVIER 2011

- Développement et allaitement du poupon
 - Le déficit de l'attention
 - L'écologie
 - Cours prénataux
 - Yoga prénatal et régulier
 - Confection de chocolat
- (Halte-garderie gratuite sur réservation lors des ateliers)

Pour information ou inscription : 819-362-2336

Ski de fond «La Clé des Bois»

À noter que les cartes de membre sont disponibles dès maintenant au Dépanneur Super Soir Shell, et aussitôt qu'il y aura assez de neige, les sentiers seront ouverts.

Coût pour la saison 2010-2011 :

carte saison adulte : 35 \$
carte saison étudiant : 25 \$
journée : étudiant 5 \$
adulte 7 \$

12 ans et moins avec parents gratuit
enfant non-accompagné des parents 5 \$

**Nouveauté : Pistes pour raquettes
Bienvenue à tous**

Résumé de certaines décisions du conseil

Ce résumé n'est pas le procès-verbal des délibérations du conseil, c'est un compte rendu sans plus.

Acceptation de l'offre de la Financière Banque Nationale inc. pour l'emprunt de 215 100 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 2008-86 au prix de 98,11600.

Amendement à l'entente concernant les contributions volontaires du promoteur pour le projet éolien de l'Érable.

Amendement au protocole d'entente intervenu entre la MRC de l'Érable, Éoliennes de l'Érable, les municipalités de Saint-Ferdinand, Sainte-Sophie d'Halifax et Saint-Pierre-Baptiste, la Fédération de l'UPA de Lotbinière-Mégantic et le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec.

Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications (logiciels) pour l'année 2011 offert par PG Solutions au montant de 4 860 \$ (taxes en sus).

Octroi d'un contrat pour l'entretien de la patinoire extérieure de l'ex-Vianney pour la saison 2010-2011 aux Loisirs de Vianney au montant de 2 600 \$.

Adoption du règlement no 2010-106 concernant la gestion des fosses septiques.

Adoption du règlement no 2010-97 modifiant le règlement de zonage no 209 de l'ex-village de Bernierville (zone 52Rabc).

Adoption du règlement no 2010-98 modifiant le règlement de zonage no 209 de l'ex-village de Bernierville (zone 37 R/C/I).

Adoption du règlement no 2010-99 modifiant le règlement de zonage no 209 de l'ex-village de Bernierville (zone 7 S/C).

Adoption du règlement no 2010-105 modifiant le règlement de zonage no 209 de l'ex-village de Bernierville (zone 2 Ra/C).

Avis de motion : règlement fixant les taux de taxes et tarifs de compensation pour 2011.

Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour 2011.

Adoption de la politique de gestion contractuelle de la municipalité.

Nomination de Bernard Barlow et Gérard Garneau comme représentants du conseil municipal auprès du Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. et de Lucie Lamontagne Lessard comme responsable de la bibliothèque.

Confirmation de la participation de la municipalité au transport adapté de la Corporation de transport La Cadence et acceptation de la cotisation annuelle de 5 311.65 \$.

Aide financière de 10 000 \$ pour maintenir les activités de la Corporation de promotion économique de Saint-Ferdinand.

Approbation des prévisions budgétaires 2011 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Ferdinand dont le déficit prévu est de 38 934 \$ et la part de la municipalité est de 3 893 \$.

Vente d'une partie de terrain (lot 1441-P) à madame Béatrice Provençal au prix de 0,90 \$ le pied carré plus les frais de l'arpenteur-géomètre et du notaire.

Émission de 3 permis de rénovation, 1 bâtiment secondaire, 1 agrandissement, 2 systèmes d'épuration et 1 lotissement.

Approbation des comptes du mois de novembre pour un montant de 293 556.49 \$.

BUREAU MUNICIPAL

821, rue Principale • Saint-Ferdinand, Qc • G0N 1N0

Téléphone : 418-428-3480

Télécopieur : 418-428-9724

Courriel : info@municipalite.saint-ferdinand.qc.ca

Site web : www.municipalite.saint-ferdinand.qc.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal :

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00

et de 13h00 à 16h30

et le jeudi soir de 18h00 à 21h00

erratum

Les Fêtes du Lac William en 2011

se dérouleront du

jeudi 21 au dimanche 24 juillet 2011

Le Comité 2010 tient à souligner le départ de Sheron Vézina et la remercier pour toute son implication depuis quelques années.

De plus, nous sommes heureux d'accueillir deux nouveaux membres: Geneviève Garneau et Dany Bergeron

Le comité des Fêtes du Lac William 2011

p.s: Laissez nous savoir tous commentaires

ou suggestions par email ou par téléphone

www.lesfetesdulacwilliam.com

fetesdulacwilliam@hotmail.com

418-428-4555

NEIGE

En vertu de l'article 10 du Règlement no 2003-31 concernant les nuisances; il est défendu à tout propriétaire ou occupant d'un immeuble de souffler ou d'amonceler de la neige dans les rues, allées, places publiques et trottoirs. Quiconque contrevient à cette disposition de ce règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende minimale de 100 \$ et maximale de 300 \$.

MAISON HANTÉE À L'HALLOWEEN

En collaboration avec la Caisse du Carrefour des Lacs, 126 enfants, dont certains accompagnés de leurs parents, se sont armés de courage et ont parcouru le trajet d'horreur réalisé par les jeunes. Ils ont bravé leur peur et ont pu recevoir leur sac de bonbons. Merci à tous de votre participation.



Province de Québec
MRC de l'Érable

Municipalité de
ST FERDINAND

OFFRE D'EMPLOI

POSTE : Contremaître(esse) en voirie

Départ d'un employé

Municipalité de Saint-Ferdinand

Municipalité rurale, urbaine et de villégiature de 2000 habitants entourant le magnifique Lac William. Travailler pour une municipalité c'est participer à la vie active de tous les citoyens, c'est relever des défis. C'est aussi travailler pour le bien être et l'amélioration d'un lieu de vie. L'équipe régulière est composée de 10 personnes et grandit à l'été.

Sommaire de la fonction :

Le titre de la fonction est : Contremaître (esse) en voirie

Poste à temps plein

À sa charge : 5 personnes et + en été.

Responsabilités

Administration - Voirie-Aqueduc-Égout-Supervision d'employés

Sous l'autorité de la directrice générale, le contremaître (esse) en voirie, coordonne, supervise et contrôle l'exécution des tâches reliées aux activités d'entretien, de réparation et d'amélioration du réseau routier : rues, accotements, fossés et ponceaux, bornes-fontaines, signalisation, déneigement, etc. ainsi que des installations sanitaires et pluviales, des espaces verts, des immeubles municipaux et des parcs.

Le mandat du titulaire comprend la supervision du travail des employés de voirie.

Il prépare également le budget annuel de ses activités et projets soumis et en assure le suivi incluant des rapports journaliers et un rapport mensuel fait au conseil lors de la session régulière.

Formation

- DEC en génie civil ou l'équivalent ou 3 à 5 ans d'expérience dans le domaine municipal ou secteur connexe.
- formation en lien avec le poste
- maîtrise des logiciels informatiques usuels
- détenir un permis de conduire (classe 5)

Expérience

- capacité d'acquérir rapidement les rudiments des diverses tâches reliées au travail municipal
- gérer une équipe
- lecture de plans
- savoir réaliser les estimés de coût d'un projet
- habilité en suivi budgétaire
- habilité pour les communications orales et écrites

Aptitude

- leadership
- sens de la planification et de l'organisation du travail
- sens des responsabilités
- service à la clientèle
- esprit d'équipe
- code d'éthique
- bon sens de communication
- bonne condition physique
- capacité à réagir en situation d'urgence

Conditions de travail

Emploi de jour - 40 heures/semaine - Salaire concurrentiel
- Avantages sociaux intéressants

Commentaires

Les personnes intéressées et répondant aux exigences de ce poste, devront faire parvenir leur curriculum vitae, au bureau de la municipalité de St-Ferdinand, 821 rue Principale à Saint-Ferdinand, G0N 1N0 d'ici le 20 janvier 2011 à Sylvie Tardif, directrice générale.

No de téléphone : (418) 428-3480 No de télécopieur : (418) 428-9724

E-mail: info@municipalite.saint-ferdinand.qc.ca

Seules les candidatures retenues seront contactées.

Les CV seront acceptés par la poste, directement au bureau, par télécopieur et par internet. C'est votre devoir de vérifier la réception de votre curriculum vitae. Merci!



Préparer votre véhicule pour l'hiver

La période de froid, de glace et de neige approche à grands pas. Assurément, vous avez l'intention d'être prévoyants et de rouler en toute sécurité. Voici quelques rappels des conseils de base.

Les crampons (clous) sur les pneus sont permis mais ne peuvent être utilisés n'importe quand. Les chaînes sont permises sur certains types de véhicules et à certaines conditions. Le Code de la sécurité routière régit l'utilisation des antidérapants sur les pneus de certains véhicules routiers. Ceux-ci sont permis du 15 octobre au 1^{er} mai.

Les pneus d'hivers seront obligatoires encore cette année du 15 décembre au 15 mars. Un pneu quatre

saisons n'est pas un pneu d'hiver. Le pictogramme de la montagne doit être présent sur votre pneu. Les pneus avec seulement une inscription de type « M+S » sont prohibés.

Lorsque la neige fera son apparition, il est obligatoire de toujours bien dégivrer toutes ses vitres de véhicule et de s'assurer que vous ne conduisez pas un igloo-mobile.

Le conseil essentiel de toute conduite hivernale est de ralentir votre vitesse et de suivre de plus loin les véhicules qui vous précèdent. En effet sur une chaussée enneigée, glacée ou mouillée, votre distance de freinage augmente de beaucoup. Il faut adapter sa conduite aux conditions atmosphériques. Vous pourriez recevoir un constat d'infraction même si vous circulez sous la limite permise dépendant des conditions atmosphériques.

Nous vous souhaitons un bel hiver sécuritaire.

Sergent Onil Lebel
Sûreté du Québec - MRC de l'Érable

Province de Québec
MRC de l'Érable

Municipalité de
ST FERDINAND

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Bernard Barlow et résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2011, qui débiteront à 19h et qui se tiendront comme suit :

- lundi, 10 janvier • lundi, 7 février • lundi, 7 mars
- lundi, 4 avril • lundi, 2 mai • lundi, 6 juin
- lundi, 4 juillet • lundi, 8 août • **mardi**, 6 septembre
- lundi, 3 octobre • lundi, 7 novembre
- lundi, 5 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Donné à Saint-Ferdinand, ce 7 décembre 2010.

Sylvie Tardif
Directrice générale/secrétaire-trésorière

DÉNEIGEMENT

Les opérations de déneigement se divisent en trois étapes : le grattage, le sablage et le ramassage de la neige.

Aidez-nous à vous aider en :

- ne déposant pas la neige de votre cour dans la rue ou sur le trottoir;
- stationnant vos véhicules sur votre terrain;
- déposant vos bacs dans votre entrée et non sur les trottoirs.

De plus, afin de conserver l'harmonie avec vos voisins, veuillez déposer votre neige sur votre terrain. Informez également votre entrepreneur en déneigement de ne pas souffler votre neige chez votre voisin.

Merci de votre collaboration habituelle.

ÉCO-CENTRE
Prenez note que le site
de l'Éco-Centre est
présentement fermé jusqu'au
printemps prochain

RECOMMANDATIONS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS POUR LA PÉRIODE HIVERNALE

Avec l'arrivée de l'hiver, le Service des travaux publics doit s'assurer de répondre à vos attentes en regard des opérations de déneigement.

Afin de faciliter ces opérations et de minimiser les bris, il est important de bien baliser votre propriété et de procéder aux protections hivernales adéquates de vos biens et aménagements.

Balilage

- toute propriété doit être balisée sur toutes ses faces adjacentes à une rue, une route, un rang ou autre chemin public dont l'entretien est à la charge de la municipalité;
- les balises en bois, métal, fibre ou toute autre matière dont la hauteur doit excéder de deux mètres le niveau de la chaîne de rue, du trottoir ou du terrain privé, doivent être en nombre suffisant et maintenues en place du 15 novembre au 15 avril;
- tous les aménagements, de quelque nature que ce soit (ex. : murs de soutènement, escaliers, etc.), situés près des espaces de déneigement doivent

également être balisés clairement afin d'éviter le bris de ceux-ci.

Les matériaux utilisés pour le balisage doivent avoir la robustesse nécessaire pour résister au poids de la neige poussée par les équipements de déneigement.

S'il survient un bris à la propriété privée et que les recommandations n'ont pas été suivies, les frais de réparation seront à la charge du propriétaire.

En cas d'un bris à la propriété dû au déneigement, il est préférable d'aviser immédiatement le Service des travaux publics afin que celui-ci puisse évaluer les dommages.

Protection hivernale

Nous tenons à vous rappeler l'importance de protéger vos biens, arbres et aménagements en utilisant des protections adéquates, capables de résister aux contraintes de l'hiver et à la disposition de la neige par les équipements de déneigement.

Votre collaboration est importante pour que le Service des travaux publics puisse fournir un travail efficace et sécuritaire. Pour toute information, veuillez communiquer avec le Service des travaux publics au 418-428-3380.

Calendrier des activités à St-Ferdinand

mois	date	activité	organisme
Janvier 2011			
	lundi le 3	Clinique de sang - Chevaliers de Colomb et Groupe Nouveau Départ	Salle Communautaire de 13h30 à 20h30
	jeudi le 13	Réunion des Fermières	Salle Communautaire à 18h00
	dimanche le 16	Partie de cartes et jeux de société à 13h30 - Fermières	Salle Communautaire
	lundi le 17	P'te trouvaile du mois :	Cercle des Fermières
	de 9h00 à 12h00	Trucs de tissage	Salle Communautaire
	mardi le 25	Assemblée générale des Chevaliers de Colomb	Salle du Presbytère à 19h30
	samedi le 29	Soirée de Danse - FADOQ Club de St-Ferdinand	Salle Communautaire à 20h30
		Cours de danse à 19h45	
Février 2011			
	jeudi le 10	Souper d'amitié des Fermières et Réunion	Salle Communautaire à 17h30
	dimanche le 13	Déjeuner St-Valentin - Chevaliers de Colomb	Salle Communautaire 9h30 à 13h00
	lundi le 14	P'te trouvaile du mois :	Cercle des Fermières
	de 9h00 à 12h00	Tricot pantouffles - Sous-plat	Salle Communautaire
	mardi le 15	Société d'Horticulture - Conférence	Salle Communautaire à 19h00
	samedi le 19	Randonnée aux flambeaux - La Clé des Bois	19h00 Activité familiale
	mardi le 22	Assemblée générale des Chevaliers de Colomb	Salle du Presbytère à 19h30
	samedi le 26	Soirée de Danse - FADOQ Club de St-Ferdinand	Salle Communautaire à 20h30
		Cours de danse à 19h45	

Si vous avez des activités et vous voulez qu'elles soient inscrites, vous appelez au Service des Loisirs au 418-428-3413

Loisirs...

Location de glace à l'aréna

C'est le temps de réserver votre temps de glace pour la période des fêtes.

Vous laissez un message au centre Gaston Roy au 418-428-3413 et un membre du comité de loisirs vous rappellera dès que possible.

Surveillants d'aréna

Nous recherchons 2 jeunes de 16 ans et plus pour faire la surveillance à l'aréna les soirs et les fins de semaines.

Conditions :

Voir à la réfraction de la glace

Voir à tenir l'endroit propre

Voir à la surveillance

Et tout autre travail connexe à l'aréna

Salaire : \$9.50 de l'heure

URGENCE EN VOIRIE
418-332-5941

Collecte de sang

organisée par
les Chevaliers de Colomb
conseil 9149
de St-Ferdinand



en collaboration avec
le Club du Nouveau Départ

Lundi, le 3 janvier 2011
de 13h30 à 20h30

à la Salle Communautaire
606 Principale - Saint-Ferdinand

Objectif : 100 donateurs
Donnez du sang. Donnez la vie

Formation pour moniteurs de terrain de jeux pour l'été

Si tu as 15 ans et que tu
auras 16 ans avant l'été 2011
ceci est pour toi:
il y a une formation de 33 heures
pour les moniteurs
qui se donne à Victoriaville
au mois de février 2011.

Pour inscription ou information
supplémentaire communique
avec le comité de loisirs
au 418-428-3413

STATIONNEMENT DE NUIT

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur un chemin public entre 23h00 et 7h00 du 15 novembre 2010 au 1^{er} avril 2011 inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité.



Nous profitons de
cette période
de réjouissances
pour vous dire
MERCI et vous
offrir nos meilleurs
vœux de Bonheur, santé
et prospérité pour la
nouvelle année.

Les bénévoles des services et les responsables Lucie et Nicole vous souhaitent: Joyeux temps de fêtes! Profitez de ce temps précieux pour vous gâter.

Fermé : 23 décembre 2010 au 5 janvier 2011

Bibliothèque
Onil Garneau

